

Strasbourg, le 10 octobre 2018  
[inf07f\_2018.docx]

T-PVS/Inf(2018)7

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Comité permanent**

38<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 27-30 novembre 2018

---

**ACTIVITES PROPOSEES POUR MARQUER  
LE 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE  
DE LA CONVENTION DE BERNE (2019)**

*Document  
préparé par la  
Direction de la Participation démocratique*

## **ACTIVITES PROPOSEES POUR MARQUER LE 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE BERNE (2019)**

### **1. CONTEXTE**

Le 40<sup>e</sup> anniversaire of the signature de la Convention sera célébré en 2019.

L'occasion mérite d'être célébrée, mais dans l'actuel contexte de crise budgétaire pour la Convention, une programmation modérée et minutieuse des activités envisageables en lien avec l'anniversaire s'impose.

Toute décision sur les célébrations devra donc tenir compte des conclusions du débat sur le mécanisme de financement de la Convention de Berne pour 2019 et au-delà [document T-PVS(2019)6].

### **2. OPTIONS POUR LES CELEBRATIONS**

Sur proposition du Secrétariat et avec l'accord du Bureau, les options suivantes sont suggérées:

- **Option 1:**

Préparation d'une brochure spécifique sur les réalisations de la Convention de Berne en 40 années d'existence, un logo de la Convention revu pour les célébrations de l'organisation de manifestations purement commémoratives en lien avec la 39<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention.

- **Option 2:**

**En plus des activités envisagées dans le cadre de l'Option 1**, l'organisation d'une manifestation distincte en 2019, pour contribuer à définir le rôle et la contribution attendue de la Convention de Berne au nouveau Cadre mondial pour la diversité biologique Post-2020. Elle doit viser à identifier la valeur ajoutée de la Convention, en tenant compte de ses réalisations passées et de son rôle au niveau paneuropéen dans la réalisation des Objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur l'application de l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.

La préparation d'une telle manifestation peut commencer par la création prochaine, lors de la 38<sup>e</sup> réunion du Comité permanent, d'un groupe informel ad hoc réunissant un petit nombre de Parties volontaires. Ce groupe ad hoc sera chargé de planifier l'événement et d'envisager un lieu, les contenus et le format précis envisageables. Un très bref questionnaire peut être préparé à l'intention des Parties pour lancer une réflexion collective longtemps à l'avance.

Le Bureau de la Convention a déjà recommandé que tout projet d'activités futures de la Convention au-delà de 2020 établisse un lien très clair entre la dimension mondiale et la dimension paneuropéenne, et reste aussi régional que possible. Les trois approches à envisager pour la planification des activités de la Convention au-delà de 2020 devraient être (1) l'aspect scientifique, (2) le volet politique et (3) les interactions entre les deux, c'est-à-dire comment la science peut influencer les mesures des pouvoirs publics et vice-versa.

- **Option 3:**

**En plus des activités prévues dans le cadre de l'Option 1**, l'organisation d'une campagne de communication soulignant l'importance de la sauvegarde de la diversité biologique pour le bien-être humain, la contribution de la Convention à la conservation de la nature (réseau de zones protégées, système des dossiers, innovation dans la gestion de problématiques nouvelles comme les EEE, etc.) et sa contribution à la protection des droits de l'homme et à la préservation de la nature au profit des générations futures.

### **3. CONFERENCE A HAUT NIVEAU SUR LES RAPPORTS ENTRE LES DROITS DE L'HOMME ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

L'Ambassadeur de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe a informé le Secrétariat de la Convention que ses autorités ont décidé d'inscrire la question du rapport entre les droits de l'homme et la protection de l'environnement au nombre de quatre priorités de la future Présidence géorgienne du Conseil de l'Europe (novembre 2019 - mai 2020).

La Présidence géorgienne du Conseil de l'Europe envisage donc l'organisation d'une manifestation à haut niveau sur la question des droits de l'homme et du droit à un environnement sain, qui mettra l'accent sur les traités du Conseil de l'Europe dans ce domaine, dont la Convention de Berne. La conférence sera organisée à Strasbourg début 2020 (en principe en avril 2020) et réunira les Ministres de l'Environnement de tous les Etats membres et Etats observateurs du Conseil de l'Europe.

Le Bureau de la Convention a déjà salué cette initiative et insisté sur le fait que la Convention de Berne doit saisir l'occasion pour souligner l'importance et améliorer la prise de conscience du rôle particulier de la nature pour la santé humaine, le bien-être et les droits de l'homme en général.

Cette conférence à haut niveau pourrait être intégrée au programme des célébrations et activités proposées plus haut parmi les diverses options.

### **4. RESULTAT ATTENDU DE LA DISCUSSION SUR LE 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION DE BERNE**

Le Comité permanent est invité à discuter les options proposées et à décider des activités qu'il souhaite voir organisées en 2019.